

## MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

## Direction générale de l'alimentation

Sous-direction de la Sécurité Sanitaire des Aliments

Bureau des Etablissements de Restauration et de Distribution

Adresse : 251, rue de Vaugirard

75732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : Hervé FOUQUET

Tél.: 01 49 55 82 96 - Fax.: 01 49 55 56 80

Réf. interne : SDSSA/HF/BF

NOTE D'INFORMATION DGAL/SDSSA/O2006-8004

Date: 13 décembre 2006

Degré et période de confidentialité : Tout public

Nombre d'annexe: 0

OBJET : Listes des établissements agréés pour la mise sur le marché de denrées animales et d'origine animale.

Références : Arrêté du 8 juin 2006 relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale

Mots-clés: établissement agréé, règlement CE 852/2004, produit d'origine animale, mise sur le marché

DESTINATAIRES	
Pour exécution : - Directeurs départementaux des Services Vétérinaires	Pour information: - Préfets - Inspecteurs Généraux Vétérinaires interrégionaux - Brigade Nationale d'Enquêtes Vétérinaires et Phytosanitaires - Directeurs des Ecoles nationales vétérinaires - Directeur de l'Ecole nationale des Services Vétérinaires - Directeur de l'INFOMA

J'ai l'honneur de vous informer que les listes des établissements agréés pour la mise sur le marché de produits d'origine animale ou de denrées en contenant conformément à l'article 6 du règlement (CE) n° 852/2004 ne seront plus publiées au *Journal officiel*. Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 8 juin 2006, elles sont désormais consultables sur le site officiel du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'adresse suivante :

 $\underline{http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.alimentationconsommation.securites anitaire.productiontransformation\_r192.html}$ 

Le Directeur Général de l'Alimentation

Jean Marc Bournigal